

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
--

L'an deux mil dix-neuf, le seize janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 10/01/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryline de PARSCAU, Maire de la commune.

Étaient présents : Mmes De PARSCAU, DUFAU, CHARREAU, GILLES, LESNÉ, REYNIER, THEVEUX, Mrs MORIZET, JAMBON, FEDRIGO, CONTE, COTTON, REGLAT

Étaient excusés : Mme LAMARQUE

Pouvoir : Mme LAMARQUE pouvoir à Mme de PARSCAU

Secrétaire de séance : Mme REYNIER

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu.

- **Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante** : « CANDIDATURE AU MARCHÉ D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ PROPOSÉ PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE »
- **Mme le Maire informe le conseil municipal de ses décisions** :

DECISION DU MAIRE N° 2018-05
**PORTANT AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE
 POUR LA SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU BOURG (RD 813)**

Madame le Maire de Fauguerolles,

DECIDE

- de conclure l'avenant n° 2 ayant pour objet de modifier la répartition des honoraires par cotraitant.

Le montant forfaitaire par cotraitant devient le suivant :

Bureau d'études AC2i hors RD 813 : 27 168.68 € HT + RD 813 : 10 779.28 € HT

Thaïs BONICHON hors RD 813 : 12 961.78 € HT

Karine CARMENTRAN hors RD 813 : 3 736.04 € HT

DECISION DU MAIRE N° 2018-06
PORTANT SUR LA REALISATION DE L'EMPRUNT
« TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE SECURISATION DU BOURG RD 813 »

Madame le Maire de Fauguerolles,

DECIDE

Article 1 : Pour le financement des travaux d'aménagement de sécurisation de la traversée du bourg (RD 813), de contracter auprès du Crédit Agricole : un prêt d'un **montant de 500 000 €** dont le remboursement à échéance annuel s'effectuera sur 25 années. Cet emprunt porte intérêts au taux fixe de 1.92 % aux conditions du prêt à échéance avancée. Les frais de dossier s'élèvent à **500 €**.

Article 2 : L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le comptable du trésor à régler sans mandatement préalable le montant du remboursement du prêt au profit de l'organisme prêteur.

DCM N° 001 / 2019
CONVENTION DE REVERSEMENT DANS LE CADRE DES CERTIFICATS
D'ECONOMIE D'ENERGIE

La commune de FAUGUEROLLES s'est engagée à réaliser diverses actions de rénovation énergétique au sein de ses bâtiments communaux.

Dans ce cadre, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Mme le Maire à signer la convention avec Val de Garonne Agglomération pour le reversement des subventions attribuées au titre des travaux engagés dans le cadre de ces certificats d'économies d'énergie.

- **Autorise** le Mme le Maire à signer tous documents relatifs au programme des certificats d'économies d'énergie.

DCM N° 002 / 2019
AUTORISATION DE DEPENSES
« PROJET DE CREATION D'UN TERRAIN DE PETANQUE ET D'INSTALLATION
DE DEUX CAGES DE FOOT »

- Création d'un terrain de pétanque – art. 2128 : 1 610.00 €
- Installation de deux cages de foot – art. 2188 : 1 020.00 €

Total autorisation de dépense au chapitre 21 : 2 630.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- **d'accepter** les propositions de Mme le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

DCM N° 003 / 2019
CANDIDATURE AU MARCHÉ D'ACHAT DE GAZ NATUREL PROPOSÉ PAR LE
GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHAT D'ENERGIES, DE
FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET
D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE »

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** de faire acte de candidature au marché d'achat de gaz naturel proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »,

➤ **DONNE MANDAT** au Sdee 47 afin de solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison que la Commune décide d'intégrer dans ce marché public,

➤ **DÉCIDE** d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 9 de la convention constitutive et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,

➤ **DONNE MANDAT** au Président du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune sera partie prenante,

➤ **DÉCIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,

- **DÉCIDE** de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget,
- **DONNE MANDAT** à Madame le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

DCM N° 004 / 2019

CANDIDATURE AU MARCHÉ D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ PROPOSÉ PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE »

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de faire acte de candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »,
- **DONNE MANDAT** au Sdee 47 afin de solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison que la Commune décide d'intégrer dans ce marché public,
- **DÉCIDE** d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 9 de la convention constitutive et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- **DONNE MANDAT** au Président du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune sera partie prenante,
- **DÉCIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,
- **DÉCIDE** de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget,
- **DONNE MANDAT** à Madame le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

DCM N° 005 / 2019

**DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE DANIEL CASTAING
VOYAGE SCOLAIRE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a reçu une demande de subvention en date du 30 novembre 2018 par le collègue Daniel CASTAING du Mas d'Agenais, pour aider au financement d'un **séjour en Aragon, organisé du 17 au 27 mars 2019** pour 3 élèves en classe de 4^{ème} qui sont domiciliés sur la commune :

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE à l'unanimité** d'accorder une subvention d'un montant de 50 € / élève, soit un total de 150.00 €

DCM N° 006 / 2019
SOUTIEN RESOLUTION DU 101^{ème} CONGRES DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE
FRANCE (AMF)

Le conseil municipal de Fauguerolles, après en avoir délibéré, à 9 voix pour (dont 1 pouvoir) et 5 abstentions
Soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros DEC 2018/05, DEC 2018/06, DCM 001/2019 à DCM 006/2019.

Fin de séance à 22h35